



Ziglobitha,
Revue des Arts, Linguistique,
Littérature & Civilisations

Université Peleforo Gon Coulibaly - Korhogo

Apport de la zone de libre-échange continentale africaine au développement socio-économique de la République Démocratique Du Congo

MAKINDU MASSAMBA KABA Hilaire,

Administration et Gestion des Ressources Humaines (Section)

ISC-GOMBE, Kinshasa

&

EMANGONGO KUNGA Pierre,

Ministère de Commerce extérieur/Kinshasa

&

BIATIAKANA LUMUENI Bill,

Gestion des Entreprises et Organisation du Travail (Département)

UNIKIN/Kinshasa.

billumueni@gmail.com

Résumé : la présente recherche a pour objectif de montrer la contribution de la zone de libre-échange continentale africaine au développement économique et social de la République démocratique du Congo, dans une vision globale de la bonne politique économique. Cet apport de la ZLECAf tient au fait de permettre au pays de bénéficier d'un avantage comparatif, dans le vaste marché continental. Elle va concrètement faire profiter à la RDC du large accès au marché, pour se servir du commerce intra-africain, de manière de réussir la transformation structurelle de son économie ; ce qui lui permettra de mieux participer à l'intégration régionale ou à la mondialisation, avec pour objectif de promouvoir le développement économique, et de retrouver son leadership au niveau continental. Ce développement dont il est question, est fonction de l'augmentation de la production, l'amélioration de qualité par la normalisation, la matérialisation de l'avantage comparatif dans la vie quotidienne de la population congolaise, et l'employabilité de la main d'œuvre congolaise dans la zone.

Mots-clés : Apport, ZLECAf, développement, économie, social, RDC

Contribution Of The African Continental Free Trade Area To The Socio-Economic Development Of The Democratic Republic Of Congo

Abstract : This research aims to identify the contribution of the African Continental Free Trade Area to the economic and social development of the Democratic Republic of Congo, in a global vision of good economic policy. This contribution of the ZLECAf is due to the fact of allowing the country to benefit from a comparative advantage in the vast continental market. It will concretely allow the DRC to benefit from the broad access to the market, to use intra-African trade, so as to succeed in the structural transformation of its economy; which will enable it to better participate in regional integration or globalization, with the aim of promoting economic development, and regaining its leadership at the continental level. This development in question depends on the increase in production, the improvement of quality through standardization, the materialization of comparative advantage in

the daily life of the Congolese population, and the employability of the workforce congolese work in the area.

Keywords: Contribution, ZLECAf, development, economy, social, DRC.

Introduction

La prolifération des accords commerciaux à partir des années 80 fut pour beaucoup d'observateurs une réelle surprise. Plus encore que leur nombre, ce sont certaines particularités qui ont attiré l'attention des chercheurs. En effet, tous les accords sont résolument libre-échangistes et tournés, d'une manière ou d'une autre, vers l'intégration dans l'économie mondiale ; la portée de ceux-ci est de plus en plus étendue et leur contenu déborde les questions strictement commerciales pour toucher aux règles et à la gouvernance publique ; ils touchent toutes les régions du monde et impliquent autant, sinon davantage, les pays en développement que les pays développés (Deblock, 2006).

Le régionalisme est l'un des phénomènes qui dominent les relations internationales contemporaines. Et cela, par le double rôle qu'il est en train de jouer, à savoir : la résolution des problèmes qui dépassent la capacité nationale. Et l'accompagnement des Etats ayant mis en œuvre les politiques économiques susceptibles de promouvoir le développement socio-économique.

Le concept de régionalisme économique se généralise à partir des années 80, au point de supplanter progressivement celui d'intégration régionale pour désigner toute forme d'arrangement institutionnel qui vise à libéraliser ou à faciliter le commerce à un niveau autre que multilatéral (Google, 2023).

En Relations Internationales, le régionalisme correspond à un phénomène de regroupement des pays géographiquement proches, qui a pour but de faciliter les échanges commerciaux entre eux. Il a une particularité par rapport au multilatéralisme. Depuis le cycle d'Uruguay, ce type d'accords s'est développé en réaction souvent à la lenteur des négociations de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC).

En politique, le régionalisme est une attitude visant à valoriser et à défendre les intérêts et l'identité de régions particulières ou d'un groupe de régions, qu'elles soient officielles ou bien traditionnelles (divisions administratives ou politiques, subdivisions de pays ou unités infra-étatique).

En économie, le régionalisme a une touche particulière, qu'il participe d'un double mouvement : du mouvement général qui pousse les pays à se rapprocher et à coopérer toujours plus étroitement entre eux sur le terrain économique, d'une part ; du mouvement plus spécifique qui peut pousser certains partenaires à chercher à se rapprocher et à se regrouper pour développer des relations plus étroites entre eux, promouvoir des valeurs ou des intérêts qui leur sont propres

ou encore se donner, individuellement et collectivement, une plus grande marge de manœuvre dans l'exercice de leur souveraineté, que ce soit sur le plan intérieur ou sur la scène internationale, d'autre part.

En Afrique, le plus important regroupement économique et régional est la zone de libre échange continentale africaine, abrégé en ZLECAf ; celle-ci regroupe désormais 54 Etats africains, engagés tous dans le développement du commerce intra-africain, en perspective de l'agenda 2063.

Afin de poser le fondement de cette étude, il nous paraît important de savoir ce que nous recherchons, en ces mots : Le développement socio-économique de la RDC par la ZLECAf est-il possible, et comment ?

Parvenir à la réalisation de cette recherche a été possible à l'aide de la méthode documentaire, faisant ainsi recours aux merveilleuses analyses d'autres chercheurs, les différents rapports des assises de la ZLECAf au ministère de commerce extérieur.

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle, le développement socio-économique de notre pays est possible avec la zone de libre-échange ; car, cette dernière va donner la possibilité aux entreprises congolaises d'opérer sur les marchés africains, en bénéficiant d'un avantage comparatif ; aussi la possibilité d'accélérer la transformation des produits afin de développer les chaînes de valeur. En sus, elle permettra de développer la normalisation et la métrologie à l'échelle nationale, afin que les productions nationales soient compétitives sur le marché africain.

La raison de cette recherche, est de montrer le bienfondé de la zone de libre-échange pour le développement économique et social de notre pays, favorisant ainsi l'augmentation de la production et l'amélioration de qualité des biens et services produits par nos entreprises, car, elles seront appelées à une compétitivité de la zone. En sus, montrer aussi que cette zone de libre-échange vise à restructurer les modèles des échanges extérieurs africains actuels vers une plus grande part du commerce intra-africain.

Le cadre théorique, le fondement de la ZLECAf, les opportunités, la mise en œuvre de cet accord en République démocratique du Congo, et la problématique du développement socio-économique national, sont les points saillants qui font l'objet de cet article, en dehors de l'introduction et de la conclusion.

1. Cadre théorique

1.1. Libre-échange

Le développement de différents regroupements ou structures du commerce à travers le monde est à mettre à l'actif de la mondialisation économique, qui est de nos jours la forme la plus poussée de libre-échange au niveau de la planète.

Il s'agit d'un système dans lequel les échanges commerciaux entre États sont libres (s'oppose à *protectionnisme*).

Ce concept peut aussi signifier :

- Rapport économique fondé sur le principe que plus les pays échangent des produits, des capitaux et des services, plus leurs économies sont susceptibles de prospérer. Selon ce principe qui se situe au cœur de la mondialisation, la spécialisation de la production est à l'avantage de toutes les parties.
- Un **échange** est un acte entre deux parties et des échanges désignent des relations entre des personnes physiques, des organisations, des États. Pour qu'un échange existe, il faut qu'il y ait *au moins* deux parties (il peut y en avoir plusieurs, comme dans le commerce triangulaire) entre lesquelles ont lieu soit des dons, soit des flux, soit des messages réciproques (Google, 2023).

- Avantages et inconvénients du libre-échange

Le libre-échange prône la libre-circulation des biens entre tous les pays. Il a des avantages et des inconvénients. De prime à bord, il peut être très bénéfique pour une économie et lui apporter un développement durable.

Il permet aussi aux entreprises de vendre davantage, et donc de produire davantage et de profiter d'économies d'échelle. L'ouverture des frontières au commerce international (le libre-échange) permet aux entreprises de trouver de nouveaux clients sur les marchés extérieurs.

Signalons que le libre-échange peut également se montrer destructeur d'emplois dans une économie fragilisée ; un échange est négatif s'il est désavantageux pour les parties prenantes. Il est déséquilibré si les parties n'y ont pas le même avantage.

- Type d'échange

Les distinctions proposées ci-dessous sont des exemples d'échanges, mais on peut proposer une typologie plus conceptuelle en distinguant :

- Les échanges cinétiques, qui concernent simplement les flux : on parle d'échange de population entre la ville et la campagne, ou d'échanges de températures.
- Les échanges communicationnels, qui concernent les messages, les échanges verbaux ou écrits.
- Les échanges économiques, où deux transferts sont mutuellement contrepartie l'un de l'autre. C'est ainsi que l'on s'échange des cartes, des bijoux, des objets, etc. Chacun des termes de la transaction constitue un transfert qui n'existerait pas sans l'autre.

Cette distinction est tirée de « *Pour une histoire naturelle du don* » (Athané, 2011) :

- Un échange en économie est le transfert commercial d'une marchandise contre paiement en nature ou monnaie ; on parle aussi de valeur d'échange ;
- En anthropologie, la notion d'échange fait référence au don et au contre-don, mais aussi à la réciprocité voir à la mutualité ;
- En vente, l'échange standard désigne le remplacement à l'identique d'un bien déjà possédé par le client ;
- Dans le sport professionnel, un échange est un transfert réciproque de joueurs entre deux clubs ;
- En programmation, l'échange de deux variables est une opération élémentaire.

Notons que les échanges commerciaux inégaux peuvent conduire à des déséquilibres entre les nations, en particulier entre les économies avancées (pays développés) et les pays en développement (pays en voie de développement ou pays sous-développés).

1.2. *Régionalisme ou Régionalisation*

Mouvement ou doctrine affirmant l'existence d'entités régionales et revendiquant leur reconnaissance (Google, 2023).

La régionalisation est le processus de transfert de pouvoir du gouvernement central vers les régions, pour une meilleure application du principe de subsidiarité, dans le cadre de la solidarité nationale ou fédérale. Quant aux enjeux, la régionalisation de manière globale en présente quatre :

- La relation entre la région et la nation ;
- Le débat partisan autour de la régionalisation ;
- La cohérence géographique des régions ;
- L'identité politico-électorale des régions.

Il existe un certain nombre de facteurs qui favorisent la régionalisation, et il s'agit avant tout d'un phénomène structurel lié à un ensemble d'éléments de proximité, notamment :

- La distance géographique,
- Les coûts de transports ;
- Les liens culturels, historiques et linguistiques ;
- La similarité des systèmes politiques, des niveaux de vie, ou encore, des politiques commerciales.

La régionalisation qui fera revivre les territoires contribuera, ainsi, à promouvoir un développement plus inclusif qui permettra aux diversités locales et régionales de s'exprimer librement tout en restant ancrées dans un ensemble plus grand qu'est l'Etat, garant de l'unité et de la souveraineté nationale ; tels sont les avantages relatifs au système.

C'est ainsi qu'on parle de régionalisme ou du panafricanisme d'intégration régionale aujourd'hui en Afrique. C'est un processus résultant d'une démarche volontaire de deux ou de plusieurs États différents en vue d'une mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de leurs ressources.

Un Etat régional est une forme d'Etat intermédiaire entre un Etat unitaire et un Etat fédéral. Il se caractérise par la reconnaissance à des entités régionales d'une réelle autonomie politique et institutionnelle, notamment un pouvoir normatif autonome (Athané, 2011).

Ainsi, le régionalisme économique est un Janus à deux faces, d'un côté il favorise la libéralisation des échanges et renforce la coopération entre les pays participants ; de l'autre, en faisant émerger des archipels au sein de l'économie mondiale, il affaiblit la coopération multilatérale et entrave son évolution. D'une manière générale, le régionalisme économique passe par plusieurs étapes, à savoir : les zones d'échange préférentiel (ZEP), les zones de libre-échange (ZLE), les unions douanières, les politiques économiques et monétaires communes, le marché commun ou les unions économiques. Dans le contexte de cette réflexion, nous allons nous appesantir sur la zone de libre-échange considérée d'une manière générale, comme un espace conventionnel où deux ou plusieurs Etats décident de s'accorder des faveurs juridiques traduites par l'élimination des droits de douane entre eux ; et se réservent le droit de taxer les Etats tiers comme ils entendent.

Au niveau du continent africain, les Etats se sont organisés par région, et ont mutualisé leurs efforts au sein de l'Union Africaine pour signer l'accord de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ; dont les fondements et la mise en œuvre présentent de nombreuses opportunités susceptibles de

promouvoir le développement socio-économique des Etats africains dont la R.D.C (MOUBARACK et AMAYE, 2022).

2. Fondements de la ZLECAF

La Zone de libre-échange continentale africaine présente une véritable occasion de stimuler la croissance, de réduire la pauvreté et d'élargir l'inclusion économique dans les pays concernés.

Elle se fonde sur :

- La création du marché unique pour les biens et services, facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique telle que définies dans l'agenda 2063 ;
- La création d'un marché libéralisé pour les biens et services par le biais de séries successives de négociations ;
- Contribution à la circulation des capitaux et des personnes physiques et facilitation des investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les Etats parties des communautés économiques régionales (CER);
- Jeter les bases de l'établissement d'une union douanière continentale à un stade ultérieur ;
- Promouvoir et atteindre un développement socio-économique durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle des parties Etats ;
- Renforcer la compétitivité des économies des Etats parties sur le continent et sur le marché mondial ;
- Promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement de la chaîne de la valeur régionale, le développement agricole et la sécurité alimentaire ; et résoudre les problèmes liés aux adhésions multiples et aux chevauchements, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

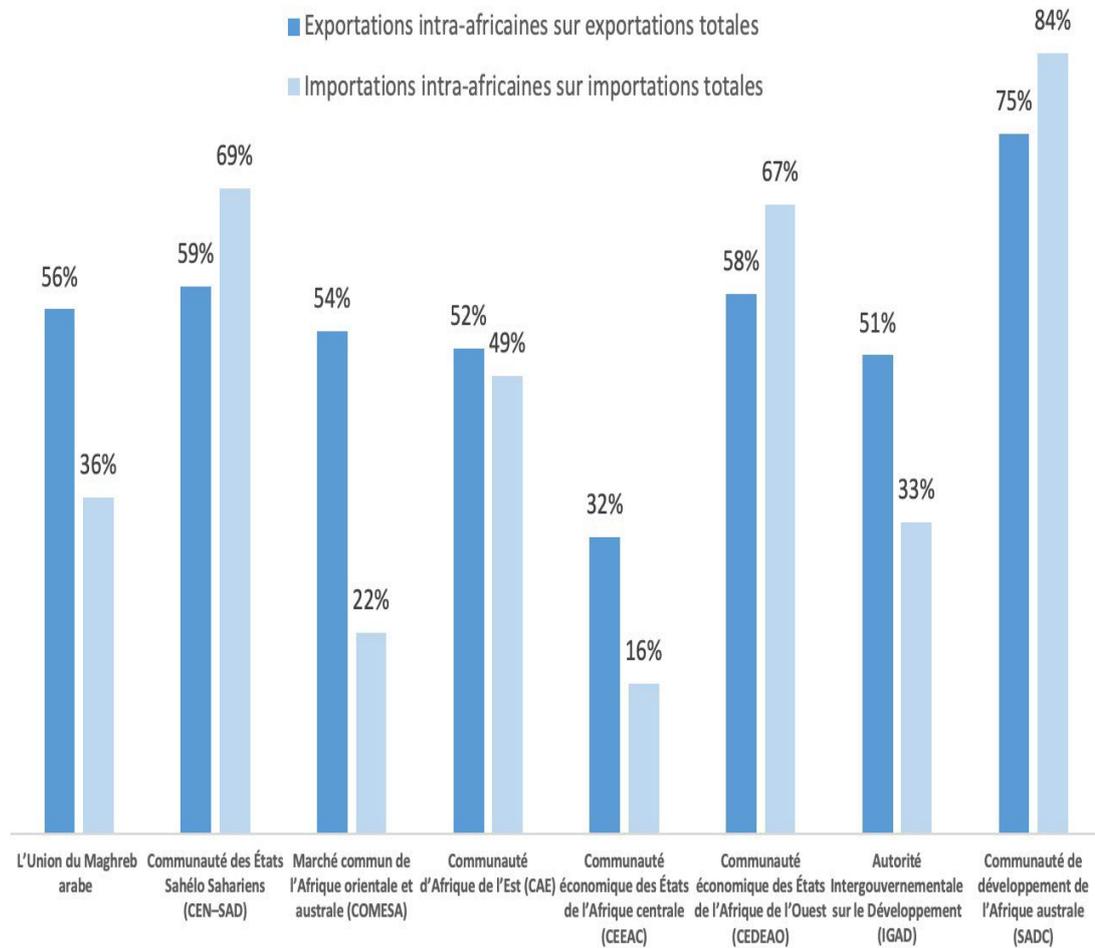
3. Opportunités de la ZLECAF

La ZLECAF vise à restructurer les modèles des échanges extérieurs africains actuels vers une plus grande part du commerce intra-africain. Les caractéristiques du commerce intra-africain actuelles sont révélatrices de spécialisations régionales et de produits et mettent en évidence des lacunes telles que, le faible niveau d'industrialisation ou de création de valeur régionale. Elles présument également un potentiel d'échanges plus intenses, complexes et diversifiés entre les pays africains.

Au cours des deux dernières décennies, les flux commerciaux intra-régionaux ont augmenté rapidement. Entre 1990 et 2017, l'ouverture commerciale du continent (importations et exportations de biens et de services) est passée d'environ 53 % du PIB à 67 %, après avoir atteint un pic autour de 2011 en raison de la flambée des prix des produits de base (FMI, 2019a). Cette expansion reflète une augmentation du volume des échanges ainsi qu'une évolution favorable des prix. Parallèlement, le commerce intra-régional de l'Afrique a considérablement augmenté (voir figure 1). En pourcentage du total des importations africaines, le commerce intra-régional est passé d'environ 5 % en 1990 à environ 12 % en 2017. La valeur du commerce extra-africain reste néanmoins six fois supérieure aux flux commerciaux intra-africains (FMI, 2019a). De fait, l'Afrique est la région ayant la plus faible proportion d'exportations intra-régionales, si l'on excepte l'Océanie (voir figure 1). En 2017, la part des exportations intra-régionales dans les exportations totales était de 16,6 % en Afrique, contre 68,1 % en Europe, 59,4 % en Asie, 55 % en Amérique et 7 % en Océanie (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2019).

Une caractéristique importante du commerce intra-africain est également la forte concentration sur quelques pays. L'Afrique du Sud est à elle seule la source d'environ 36 % de toutes les importations intra-régionales en Afrique (et d'environ 40 % des importations intra-régionales de produits manufacturés) (CNUCED, 2019). L'Afrique du Sud (part de 36 %) et le Nigeria (8 %), qui sont les plus grandes économies du continent, représentent près de 50 % du commerce intra-africain, suivis par l'Égypte (5 %), la Tunisie et la Zambie (4 % chacun) (CNUCED, 2019). Mais la structure du commerce intra-africain reflète également les efforts déployés pour une plus grande intégration régionale. La part du commerce intra-régional au sein des communautés économiques régionales (CER) africaines va de 21 % dans la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) à 79 % dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui comprend l'Afrique du Sud et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) (voir figure 3). Il existe également des différences substantielles dans les parts du commerce intra régional par rapport au commerce total (de 1,5 % à 19,9 %) et par rapport aux exportations et importations entre les pays africains (CNUCED, 2019).

Part du commerce régional dans le commerce intra-africain (2019)



Source : CNUCED (2019)

4. Mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf en RDC

- Ratification de la loi portant création de la ZLECAf

La République Démocratique du Congo a, de par sa géographie particulière et ses incommensurables potentialités économiques, opté faire du régionalisme un outil efficace et indispensable de création des richesses propres et susceptibles de favoriser la participation efficiente du pays dans la mondialisation économique.

Ce qui explique l'adhésion de la RDC à l'Organisation Mondiale du Commerce dont les textes constitutifs connus sous l'appellation des Accords de

Marrakech, règlementent, dans l'article 24 de l'Accord Général sur le Tarif Douanier et le Commerce(GATT) s'agissant du Commerce des marchandises et dans l'article 5 de l'Accord Général sur le Commerce des services(AGCS) concernant les échanges transfrontaliers des services, toutes les communautés économiques régionales existantes dans le monde.

Ceci justifie, en outre la multi appartenance de la RDC au sein de plusieurs Communautés économiques régionales dont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE/EAC), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA). Au plus haut niveau de l'intégration continentale, la RDC a signé et ratifié l'accord créant la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF).

C'est dans ce contexte que la Loi N°21/002 du 14 avril 2021 a autorisé la ratification par la République Démocratique du Congo de l'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF). Ce texte dispose que l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté et le président de la République a promulgué cette loi.

L'article 1^{er} de cette loi signée par le Président stipule que : « est autorisé, conformément à l'article 214 de la Constitution, la ratification par la République Démocratique du Congo de l'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale africaine. »

Cette loi en son article 2 prévoyait son entrée en vigueur à la date de sa promulgation c'est -à-dire le 14 avril 2021 à Kinshasa.

Ensuite en considérant la Décision sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine(ZLECAF), prise au cours de la 31^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine (UA), tenue du 1^{er} au 2 juillet 2018, à Nouakchott(Mauritanie), aux termes de laquelle les Chefs d'Etat africains ont pris l'engagement « de créer des Comités Nationaux de la ZLECAF afin d'assurer une participation significative des parties prenantes et de parvenir à la formulation de stratégies nationales de Libre-échange et de renforcement du commerce intra-africain. En exécution de cet engagement, le premier Ministre Congolais a signé l'ordonnance N°21/060 du 28 juillet 2021 portant institution du Comité National de mise en œuvre de la zone de Libre-Echange Continentale Africaine en République Démocratique du Congo.

L'article 2 de cette Ordonnance dispose que le CN-ZLECAF a pour mission d'assurer la coordination stratégique et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) en RDC. Il est notamment chargé de : contribuer à la définition des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAF, assurer le suivi -évaluation des activités de

mise en œuvre de la ZLECAF, proposer au Gouvernement les projets des textes législatifs et réglementaires indispensables à la mise en œuvre de la ZLECAF ; faire des recommandations au Gouvernement sur les questions relatives à la ZLECAF en vue d'une meilleure participation de la République ; veiller à l'exécution des mesures gouvernementales liées à la mise en œuvre de la ZLECAF ; Assurer la fonction d'interface entre la RDC et le Secrétariat de la ZLECAF, ; vulgariser et promouvoir au niveau national les instruments juridiques de la ZLECAF ; Contribuer au renforcement de l'expertise nationale sur la ZLECAF et, rendre publique les informations et les publications du secrétariat de la ZLECAF (Rapport du conseil national sur ZLECAF, 2022).

5. Problématique du développement national par la ZLECAF

Cette problématique est abordée sous deux aspects :

5.1. Préalables

Adoption du tarif douanier de la ZLECAF au sein du parlement : Adhérant dans une zone de libre-échange, on procède au démantèlement tarifaire, c'est-à-dire, adapter notre tarif douanier à l'accord ZLECAF; étant donné que le tarif douanier est une loi, le tarif ZLECAF devra couler en loi pour être adopté au sein du parlement pour son effectivité.

L'opérationnalisation du comité devra être effective par le décret du 1^{er} Ministre, en désignant des experts pour la mise en place d'une structure fiable. Ensuite, le pays devra effectivement produire suivant les normes de qualité en vigueur, dans la zone de libre-échange.

Pour que l'adhésion de la R.D.C à la ZLECAF soit une réussite, la population doit arriver à comprendre qu'elle doit travailler, de façon à faire bénéficier au pays sa participation qui lui offre est un large accès à un marché africain d'envergure.

L'accord est mis en œuvre par l'Etat congolais en tant que régulateur d'une part ; et d'autre part, le particulier le met en application. Faire comprendre à la population les opportunités et les différentes obligations de l'accord.

5.2. Perspectives

De ce qui précède, plusieurs perspectives peuvent être définies, à savoir :

- La possibilité pour les entreprises congolaises d'opérer sur les marchés africains, en bénéficiant d'un avantage comparatif ;
- La possibilité d'accélérer la transformation des produits afin de développer les chaînes de valeur ;

- Développer la normalisation et la métrologie à l'échelle nationale, afin que les productions nationales soient compétitives sur le marché africain ;
- Développement de l'esprit entrepreneurial dans la population et de l'entrepreneuriat au niveau national ;
- L'émergence des dirigeants politiques imprégnés de la culture entrepreneuriale, et d'une vision de développement socio-économique globale.

Conclusion

En définitive, l'augmentation de la production et l'amélioration de qualité sont indispensables pour mieux tirer profit de la participation à la ZLECAf, faute de quoi, la RDC servirait de marché de consommation pour d'autres pays membres de la Zone, ce qui entrainerait une nouvelle forme de colonisation économique.

En sus, la ZLECAf s'attaque à la fragmentation économique de longue date de l'Afrique et aux lacunes du commerce intra-africain telles que le faible niveau d'échanges entre les pays, le faible niveau d'industrialisation ou de création de valeur régionale. De nombreux autres obstacles restreignent également l'intégration économique continentale, lourdeurs des barrières non-tarifaires dans les services et d'autres secteurs, faiblesse et fragmentation des règles visant à promouvoir l'investissement et la concurrence, caractère inadéquat des institutions et procédures visant à faciliter le commerce.

Ainsi, cette zone de libre-échange vise à restructurer les modèles des échanges extérieurs africains actuels vers une plus grande part du commerce intra-africain. Elle compte également exploiter un potentiel d'échanges plus intenses, complexes et diversifiés entre les pays africains.

Références bibliographiques

- CNUCED (2021) "Rapport sur les produits de base et le développement 2021".
- CNUCED (2019). Economic Development in Africa Report 2019 : Rules of origin for enhanced intraAfrican trade. Geneva : UNCTAD.
- CNUCED (2018). "African Continental Free Trade Area : Towards the finalization of Modalities on Goods." Addis Ababa.
- FMI (2019) « La zone de libre-échange continentale changera-t-elle la donne en Afrique ? »
- Lunenburg, Peter. 2019. 'Phase 1B' of the African Continental Free Trade Area AfCFTA Negotiations.
- Mouhamadou Moustapha Ly Bertrand BIO-MAMA (2019) « La ZLECAf : c'est (presque) parti ! », article publié dans le site web du Policy Center for the

- New South, juillet 2019, <https://www.policycenter.ma/opinion/la-zlecaf-c%E2%80%99est-presque-parti>
- Moubarack, LO. et Amaye, SY. (2022). Défis, opportunités, impacts et facteurs de succès de la Zlecaf.
- Oqubay, Arkebe (2019): Why industrialisation is vital for the African Continental Free Trade Agreement to succeed. ODI. <https://www.odi.org/blogs/why-industrialisation-vital-africa-continental-free-trade-agreement-succeed> (02.02.2021).
- Signé, Landry, and Colette van der Ven. 2019. Key to Success for the AfCFTA negotiations. Africa Growth Initiative at Brookings Policy Brief. Washington, DC: Brookings Institution. https://www.brookings.edu/wpcontent/uploads/2019/05/Keys_to_success_for_AfCFTA.pdf.
- Saygili, Mesut/Peters, Ralf/Knebel, Christian (2018): AfCFTA Challenges and Opportunities of Tariff Reductions. UNCTAD Research Paper 15. Geneva. https://unctad.org/system/files/officialdocument/ser-rp-2017d15_en.pdf (05.02.2021).
- Tayeb Ghazi (2021) « La ZLECAf : un engagement en faveur du commerce et d'une transformation structurelle inclusive », article publié dans le site web du Policy Center for the New South, février 2021, <https://www.policycenter.ma/opinion/la-zlecaf-un-engagement-en-faveur-du-commerce-etd%E2%80%99une-transformation-structurelle-inclusive>
- Tröster, Bernhard; Janechová, Eva (2021) : The long journey towards Pan- African integration: The African Continental Free Trade Area and its challenges, ÖFSE Briefing Paper, No. 31, Austrian Foundation for Development Research (ÖFSE),
- Union africaine. 2019. Africa's Development Dynamics: Achieving Productive Transformation. Addis Ababa, Ethiopia.
- Union africaine, (2018). Accord portant création de la zone de libre-échange Continentale africaine. Accessible via la page Web https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treatyconsolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf
- Union africaine, (2018). Accord portant création de la zone de libre-échange Continentale africaine. Accessible via la page Web https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treatyconsolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf
- Vanzetti, David/Peters, Ralf/Knebel, Christian (2017): Non-tariff measures: lifting CFTA and ACP trade to the next level. UNCTAD Research Paper 14. Geneva.

Woolfrey, Sean/Byiers, Bruce (2019): The African Continental Free Trade Area and the politics of industrialisation. ECDPM Blog. <https://ecdpm.org/talking-points/african-continental-free-tradearea-afcfta-politics-industrialisation/> (02.02.2021).